Les engrais organiques
et organo-minéraux à l'assaut des stades

Alors que la prochaine fertilisation d'automne se prépare, les intendants sont de plus en plus attentifs aux dernières générations d'engrais organiques et organo-minéraux. Focus sur trois solutions de référence.

A entendre des fabricants d'engrais, les restrictions réglementaires*, l'essor de l'économie circulaire et les attentes sociétales en faveur d'une gestion 'plus verte' de nos espaces verts, contribuent au développement des engrais organiques et organo-minéraux. Encore faut-il recourir à des produits performants, qui répondent à des normes précises.

Le point sur les normes

Norme NF U42-001 : composés de matières animales et/ou végétales, les engrais organiques, qu'ils soient NPK, NP, NK ou N, répondent impérativement à la norme NF U42-001. Il est mentionné que les macro-éléments (N, P2O5 et K2O) doivent être exclusivement d'origine organique. Plus précisément, l'un d'entre eux doit présenter une teneur totale déclarée supérieure ou égale à 3 % pour que le produit final soit conforme à la norme. Si l'objectif premier des engrais organiques est de nourrir la plante, en l'occurrence le gazon, certains produits, intégrant une base végétale compostée, assurent aussi une restitution de l'humus. Ainsi, ils possèdent une valeur amendante, améliorant la structure et la vie organique des sols. De leur côté, les engrais organo-minéraux NPK, NP ou NK, obtenus en mélangeant des matières premières organiques et minérales et contenant moins 1 % d'azote d'origine organique, répondent également à la norme NF U42-001. Les macro-éléments (N, P2O5 et K2O), d'origine organique ou minérale, présentent aussi, pour au moins l'un d'entre eux, une teneur totale déclarée supérieure ou égale à 3 %. De plus, la teneur totale des macro-éléments doit être supérieure à 7 %. A noter : ces engrais ne peuvent pas contenir d'azote de synthèse organique. Comme les engrais organiques, certains engrais organo-minéraux de qualité agronomique associent des bases organiques compostées et des compléments organiques et minéraux concentrés. Ce type de fabrication permet d'obtenir des équilibres nutritifs parfaitement adaptés aux besoins du gazon en assurant une libération progressive des éléments, tout en ayant un effet sur la structure et la vie des sols.

Norme NF U44-204 : cette norme s'applique aux engrais, minéraux et/ou organiques, intégrant un additif agronomique homologué aux propriétés fertilisantes nouvelles (que n'apportent pas les macro-éléments). Les additifs agronomiques (biostimulants) peuvent être de nature différente :

- des micro-organismes, améliorant les propriétés physico-chimiques des sols ou agissant sur la croissance du gazon ;
- des substances humiques (humines, acides humiques, fulviques...);
- des stimulateurs de croissance, pour certains ayant la compétence supplémentaire de favoriser la résistance du gazon aux stress abiotiques.

Discussion

Les normes n'assurent pas la performance des engrais. En effet, des fientes de volailles pures ou du lisier entrent dans la norme NF U42-001. Or, ces produits sont facilement lessivables. De plus, ils intègrent une seule source organique, ce qui limite leur efficacité. Autant privilégier des engrais composés d'une multitude de sources organiques (6 à15 pour certaines solutions) sélectionnées pour leurs caractéristiques agronomiques et ayant également un effet amendant : on parle d'engrais organiques élaborés. D'où l'intérêt de s'intéresser à la composition détaillée des engrais.

A noter que les engrais organiques et organo-minéraux peuvent afficher la mention UAB (Utilisable en Agriculture Biologique), mentionnant l'absence d'azote de synthèse dans la préparation.

Présenté sous la forme de mini pellets découpés, l'engrais organique TerraPlus® CityGreen de Compo Expert est composé à 100 % de matières végétales. Le biostimulant qu'il intègre (Bacillus E4CDX2) forme un film protecteur autour des racines, stimule la croissance racinaire et renforce la résistance du gazon.

Engrais 100 % végétal

Parmi les références du marché : l'engrais organique à action biostimulante TerraPlus® CityGreen de Compo Expert. Composé exclusivement de matières végétales issues de l'économie circulaire (co-produites, recyclées et revalorisées à proximité du site de stockage de l'entreprise), cet engrais 6-2-5 possède une action biostimulante grâce aux micro-organismes Bacillus E4CDX2. Ces derniers forment un film protecteur autour des racines, stimulent la croissance racinaire et renforcent la résistance du gazon aux différents stress. Bacillus E4CDX2 est homologué (AMM n°1000030). TerraPlus® CityGreen ne contient pas de sous-produits animaux (PAT**), mais uniquement des matières végétales (drêches de céréales, vinasse de betterave). Sur le terrain, cet engrais UAB possède une odeur agréable (de 'malterie-boulangerie'), libère progressivement l'azote, le phosphore et la potasse organiques et entretient le statut humique du sol. Appliqué de préférence au moment d'une aération, TerraPlus® CityGreen s'épand d'avril à octobre (dose : 50/70 g/m²). Granulométrie : 1,5 à 3 mm (mini pellets découpés).

© Frayssinet

L'engrais organo-minéral Ever 7 de Frayssinet a une triple action. Les granulés (PAT) nourrissent le gazon et améliorent la fermeté des sols par leur action amendante. Le biostimulant Osyr (AMM n°10300003) stimule la croissance racinaire.

Nourrir, amender, protéger

Autre référence sur le marché : l'engrais organo-minéral Ever 7 de Frayssinet, "*n°1 français de la fertilisation organique élaborée*" précise l'entreprise. Présenté sous la forme de granulés, ce fertilisant 7-4-7 (+2) a une triple action. Tandis que les PAT** qu'il contient nourrissent le gazon, les tourteaux et pulpes de fruits, fumier de mouton et laine améliorent la structure et la fertilité des sols par leur action amendante. De son côté, le biostimulant Osyril (AMM n°10300003) stimule la croissance racinaire. Obtenu par une dépolymérisation de composés ligno-cellulosiques, celui-ci protège les auxines (hormones impliquées dans la physiologie des plantes) des mécanismes oxydatifs et renforce la résistance des racines en situation de stress. Il agit indépendamment des condition pédo-climatiques. Dans une logique d'économie circulaire, tous les composants proviennent d'un sourcing local (46 % à moins de 100 km du lieu de production, 87 % à moins de 500 km). Dosage sur terrains de sports : 400 kg/ha/an en deux ou trois passages.

Ne pas oublier le fer, le calcium, le magnésium...

Grâce à sa combinaison d'éléments organiques et minéraux, l'engrais Gronamic Sport High N du fabricant ICL assure une nutrition lente et durable du gazon. Equilibré 16-3-6, ce fertilisant organo-minéral contient également du fer (0,5), qui améliore la couleur du gazon (surtout en l'automne lorsque l'activité photosynthétique décroît) et de la polyhalite utilisable en agriculture biologique (sulfate hydraté de potassium, calcium et magnésium entièrement solubles). A savoir 2 MgO et 1,5 CaO. Par sa composition, l'engrais Gronamic Sport High N nourrit la plante et dynamise l'activité microbienne. Sans odeur, ni poussière, il donne encore plus de satisfaction lorsqu'il est pulvérisé avec un épandeur Accupro 2000/SR 200). Granulométrie : 2 à 4 mm. Une fois l'engrais pulvérisé sur terrain sec, qu'il convient d'arroser le lendemain ou le surlendemain, le gazon répond favorablement en 3 à 7 jours.

**La Loi "Climat & Résilience" du 22 août 2021 prévoit à l'article 269 d'interdire l'utilisation des engrais de synthèse. Une feuille de route des bonnes pratiques environnementales en matière de gestion de la fertilisation pour les équipements sportifs doit être déterminée avant le 1er janvier 2025.*
*** protéines animales transformées*

© ICL

L'engrais organo-minéral Gronamic Sport High N d'ICL contient également du fer, renforçant la couleur du gazon, et de la polyhalite (sulfate hydraté de potassium, calcium et magnésium entièrement soluble). Une nutrition complète.